

Séance du Conseil Communal du jeudi 23 mai 2019 à 20h15 à la Chapelle

Présidence de Monsieur Pierre Roth, Président

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Appel
- 2. Adoption du dernier procès-verbal
- 3. Lettres et pétitions
- 4. Communications municipales
- 5. Adoption du règlement sur les émoluments administratifs en matière de police des constructions
 - a. Présentation
 - b. Préavis
 - c. Rapport de la commission des finances
 - d. Décision
- 6. Présentation des projets d'investissements communaux
- 7. Présentation du site Intranet
- 8. Divers

Le Président ouvre la séance à 20h18

1. Appel

Présents: 26 membres

Excusés : Isabelle Beck, Alain Bonny, François Hofmann, Jakob Fankhauser, Fabrice Schneiter, Huguenin Pascal,

Pascal Maeder

Absent : Adèle Hofmann, Mireille Mesquita

Le Conseil peut siéger valablement

2. Adoption du dernier procès-verbal

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le procès-verbal du 6 décembre 2018 est accepté à l'unanimité.

3. Lettres et pétitions

Démission de Adèle Hofmann reçue par voie électronique. Le Président rappelle aux conseillers les moyens pour communiquer avec le bureau du Conseil soit la voie orale ou électronique par e-mail, soit par téléphone ou par courrier auprès du Président ou de la secrétaire.

4. Communications municipales

Thierry Schneiter

- Swisscom et EBL ont été reçus au bureau communal dans l'optique de la création d'un réseau câblé à Champmartin. Swisscom est sur la retenue quant à ce projet. EBL est intéressé. Dans un premier temps EBL va transmettre un questionnaire aux habitants de Champmartin pour connaître les besoins de la population. A la suite de l'étude des retours de ce questionnaire ils prendront une décision quant à leur intérêt ou non. En cas de réalisation, le projet aura un coût pour la Commune d'environ CHF 100'000.
- Une nouvelle apprentie de commerce va commencer au bureau en tant que stagiaire le 1^{er} juin 2019 et comme apprentie dès le 1^{er} juillet 2019.
- Le résultat du plan de réserve concernant la LAT convient au SDT (Service du Développement Territorial). Il y aura cependant quelques modifications à apporter suite au changement de loi entre l'envoi du projet au SDT et à leur réponse. Un rendez-vous est agendé avec l'urbaniste le 11 juin 2019, ensuite la commission de l'aménagement du territoire sera activée.

Hans Peter Haeberli

- La Route de Joressens est goudronnée et en parfait état. Le stop à la Sauge va être marqué prochainement.
- Quelques marquages aux intersections à Montet vont être refaits ainsi que des places de stationnement pour le covoiturage (une à la station de pompage à Cudrefin et une à Montet devant chez Roland Pfister).



Séance du Conseil Communal du jeudi 23 mai 2019 à 20h15 à la Chapelle

- Le 5 avril 2019 a eu lieu l'assemblée constitutionnelle de l'Avenir des 3 lacs qui concerne la 3^e correction des eaux du Jura. Elle regroupe les communes de La Sarraz à Aarwangen et prévoit un projet chiffré à plus de 10 milliards.
- Pour la construction de la Ferme à Laurent Berger et Joël Bonny, la conduite d'eau potable Derrière-Closel a été déterrée par la voirie.
- A Champmartin les sources coulent mais n'arrivent plus dans le réservoir. Un bureau d'ingénieur a été mandaté pour étudier le problème. Trois solutions s'offrent à nous :
 - 1. Nous oublions ce réservoir et nous nous raccordons à la conduite existante de Condémine qu'il faudra agrandir.
 - 2. Nous refaisons le réservoir et nous gardons l'autre conduite de Condémine en réserve.
 - 3. Nous nous raccordons sur Chabrey.

Nous attendons les offres pour ces 3 solutions dont les coûts devraient se chiffrer entre CHF 600'000 et CHF 1 million.

- L'ECA nous met la pression pour une borne hydrante à la Sauge. Actuellement la ferme Hirschi ainsi que le centre Aspo sont alimentés par une conduite de 80 mm venant de Witzwil. L'ECA juge que ceci est insuffisant et nous impose une conduite de 125mm. En discussion avec le Canton et Berne, ils souhaitent que nous nous raccordions sur Joressens ou Ins.
- Concernant la STEP, une commission de pilotage avec 9 communes est très active. Actuellement en train de choisir un BAMO (Bureau d'Appui au Maître d'Ouvrage). Les propositions de site de Saint-Aubin et d'Avenches vont être étudiées prochainement.

Anne-Lise Stritt

- Le Tilleul de l'église de Montet a été taillé, le haubanage refait à neuf et le paratonnerre qui se situe à son sommet a été remis en service. Suite à une demande de notre part, le 50% des travaux a été financé par la DGE (Direction Générale de l'Environnement). Notre tilleul a été classé « arbre remarquable » par la DGE.
- Les peupliers du bord du lac ont été taillés afin de garantir la sécurité des baigneurs et promeneurs. Un des peupliers malades a dû être abattu.
- Le 22 mai 2019 a eu lieu le conseil intercommunal de l'ASIA au pavillon du camping de Cudrefin. Les comptes 2018 ont été adoptés. Une enquête de satisfaction concernant les horaires, les réfectoires et les activités parascolaires des 7 à 11H a été élaborée par Bip Expérimental et envoyée aux citoyens. L'analyse des réponses est en cours avec en sus 1008 questions ouvertes.
- L'ASIA à la demande des Municipalités des Communes membres (Cudrefin, Vully-Les-Lacs, Faoug et Avenches) a été mandatée pour mener une analyse d'opportunité d'une sortie du réseau ARAJ (Association Régionale d'Accueil de Jour) et ceci dans le but de fonder notre propre réseau.
- Une enquête de besoin en matière d'accueil pré- et parascolaire pour les 0 à 12 ans vient d'être envoyée à notre population. Nous attendons les résultats pour évaluer les besoins en places de crèche.

Nicole Reichenbach

- Les bancs du débarcadère ont été rénovés.
- La voirie a fabriqué 2 grills sur la plage de Cudrefin.
- Le radeau acheté fin juin 2008 a été sorti de l'eau pour la révision des flotteurs endommagés. Les barres d'accroche de ces flotteurs étant endommagées, il faudrait tout changer pour sa remise à l'eau. Le montant n'ayant pas été porté au budget 2019, le radeau ne sera pas remis à l'eau pour l'été 2019.
- Le nouveau toit du Castor est terminé.
- La commune est toujours à la recherche d'un garde-port pour la fin de l'été.



Séance du Conseil Communal du jeudi 23 mai 2019 à 20h15 à la Chapelle

Richard Emmenegger

- A la suite de plusieurs accidents contre les candélabres sur la Route de Neuchâtel, qui ne sont plus fabriqués, un changement d'éclairage est prévu. Il sera tenu comptes des différentes remarques sur l'éclairage des passages piéton. Un éclairage en LED est prévu et sera plus économique avec en plus une baisse du contrat d'entretien. Le financement de la nouvelle installation s'effectuera sur 3 ans à raison d'environ CHF 20'000 par année.

5. Adoption du règlement sur les émoluments administratifs en matière de police des constructions.

a. Présentation par Thierry Schneiter.

Marc Buthey: Concernant le point 5.1. sur les frais annexes; Est-ce que le requérant est averti avant un contrôle d'un organe externe? Thierry Schneiter: Oui. Il s'agit de cas rares. Par exemple lors d'installations périphériques d'une maison, un contrôle externe préalable est préférable, ainsi les normes sont respectées et cela évite de faire des contrôles ultérieurs plus poussés. Marc Buthey: Est-ce possible de rajouter « le requérant sera contacté »? Thierry Schneiter: On ne va pas changer ce point, la Municipalité est responsable que les travaux soient effectués selon les normes en vigueur.

Rudolf Strasser : Est-ce que des citoyens ne se sont pas acquittés de ces émoluments étant donné que nous n'avions pas de base de facturation ? Thierry Schneiter : Non, car nous n'avions pas facturé ces prestations.

Rudolf Strasser : Est-ce possible de renoncer à la taxe sur les panneaux solaires ? Thierry Schneiter : Il est logique de la facturer étant donné que le service technique va se déplacer et qu'il en est ainsi pour les citernes et pompes à chaleurs.

Nicolas Quirici : Dans une nouvelle construction avec des panneaux solaires l'émolument sera dans tous les cas facturé étant donné qu'il y aura également une pompe à chaleur ou autre système.

Pierre Hauser : A ce jour rien n'a été encaissé pour la pose de panneaux solaires, pourquoi mettre une taxe aujourd'hui ? Cela n'incite pas les citoyens à installer des énergies renouvelables.

Samuel Glauser propose au Conseil de voter s'ils veulent offrir les frais du bureau techniques pour l'installation de panneaux solaires. Pierre-Alain Beck relève que si nous le faisons pour les panneaux solaires nous devons le faire pour tout.

- b. Préavis reçu avec les convocations.
- c. Lecture du rapport de la commission des finances par Christian Richard. La Commission des finances propose d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Micheline Duruz : Est-ce que la pose de panneaux solaires est soumise au permis de construire ? Thierry Schneiter : Non il s'agit d'une enquête restreinte à la Municipalité non soumise à l'enquête publique. Nicolas Quirici : Dans ce cas il faudrait exonérer la pose de panneaux solaires et les facturer uniquement lors de construction nouvelle.

Pierre Hauser : Peut-on supprimer le « etc. » sur le dernier point du barème des taxes ou le préciser ? Samuel Glauser propose de voter car il est possible que la majorité des conseillers soit d'accord avec le règlement tel que proposé.

Pierre Hauser propose l'amendement suivant :

Ajouter la rubrique « Panneaux Solaires photovoltaïques ou thermiques exonérés de taxe ». Vote pour l'amendement de Pierre Hauser : Accepté avec 13 voix, 11 refus et 1 abstention.

d. Décision : Le règlement sur les émoluments administratifs en matière de police des constructions est accepté à l'unanimité avec 2 refus et 2 abstentions avec l'amendement susmentionné.



Séance du Conseil Communal du jeudi 23 mai 2019 à 20h15 à la Chapelle

6. Présentation des projets d'investissements communaux

Présentation de projets d'investissements par Thierry Schneiter à la suite de nombreuses réflexions, demandes et dans la projection de l'augmentation de la population dans la commune.

- Création d'une gare routière pour 2 bus articulés.
- Parking goudronné payant avec 160 places.
- Dépose-minute vers l'école avec rond-point pour faire demi-tour facilement.
- Création de deux terrains de football pour parer à la suppression du terrain d'entrainement et de l'actuel.
- Création d'une crèche.
- Un emplacement est prévu pour l'éventuelle construction d'un deuxième collège.
- Un emplacement est prévu pour l'agrandissement de la Halle Polyvalente.
- Création d'une zone piétonne sur le parking en herbe actuel.
- Un club house pour le football et le tennis vers le tennis.
- Un parking à bateau.

Thierry Schneiter remercie ses collègues de la municipalité pour leur travail soudé sur ce projet. La commission des finances et de l'aménagement du territoire vont prochainement être mandatées pour l'affinement du projet.

Jean-Luc Amiet : Est-ce que la route de « dépose-minute » est à 2 voies ? Thierry Schneiter : Une seule voie assez large pour permettre le croisement de véhicules.

Raphaël Sémon : C'est un joli projet. Est-ce qu'un skate park est prévu pour les enfants ? Thierry Schneiter : Ce n'est pas prévu sur le projet actuel mais pourrait l'être car il y a beaucoup de places sécurisées et sans circulation.

Marc Buthey: A quoi correspond la zone hachurée sur le terrain de football actuel? Thierry Schneiter: Il s'agit du parking pour le terrain de football et la halle polyvalente. Ce parking serait fermé et ouvert lors des matches, manifestations ou cours organisés au terrain de football ou à la halle polyvalente.

7. Présentation de l'intranet

Présentation de l'intranet par Pierre Roth. Le 9 octobre 2014 il a été émis le souhait par Patrick Bon de la création d'un intranet. Le 7 décembre 2018 un rapport de commission a été effectué auquel la municipalité a répondu favorablement en date du 3 mai 2018.

Le site sera géré par la secrétaire.

Il n'y aura pas de doublons entre les informations sur le site de la commune et l'intranet afin d'éviter des erreurs en cas de mise à jour des documents.

Pour y accéder :

www.cudrefin.ch/fr/intranet

ID utilisateur:

e-mail de la conseillère ou du conseiller.

Mot de passe initial: CC@2018-2019 à modifier ensuite par chacun avec « mot de passe oublié ».

Marc Buthey: Est-ce déjà actif? Pierre Roth: Oui et j'invite les conseillers à aller voir et faire part de propositions et modifications auprès de la secrétaire ou du Président.

8. Divers

Pierre Roth : L'amendement qui a été omis de vous être envoyé avec les convocations se trouve à la place de

Pierre Hauser: Concernant la zone artisanale, un nouveau dentiste s'y est installé. Selon l'article 22 du règlement du plan partiel d'aménagement des Courtes Parties il est dit que :

1 Cette zone est destinée aux activités industrielles et artisanales. Les activités tertiaires y sont admises pour autant qu'elles soient liées à une activité principale industrielle ou artisanale présente dans le périmètre et nécessaire au bon fonctionnement de cette dernière.

2 La Municipalité peut autoriser un logement de service par entreprise pour des besoins de gardiennage.



Séance du Conseil Communal du jeudi 23 mai 2019 à 20h15 à la Chapelle

Le règlement n'est pas respecté, il en est de même pour l'alinéa 2 de cet article. Thierry Schneiter : La Municipalité est consciente et donne raison à Pierre Hauser sur ces points. Le règlement va être adapté suite à l'élaboration du PGA.

La date du prochain conseil est prévue le jeudi 27 juin 2019 à 20h15.

M. Pierre Roth remercie la Municipalité et les Conseillers et lève la séance à 21h30.

Le Président

Pierre Roth

La Secrétaire

Melinda Beck